

## Conseil métropolitain du 27 mars 2023

« La Métropole Rouen Normandie poursuit son engagement pour la transition social-écologique »

### Sommaire

<b>Mobilisation exceptionnelle : la Métropole Rouen Normandie débloque une subvention de 300 000 euros pour l'Opéra de Rouen.</b>	<b>1</b>
<b>La Métropole s'engage pour la création d'un parking de covoiturage à Tourville-la-Rivière</b>	<b>2</b>
<b>ColisActiv' : la Métropole s'engage pour la décarbonation des livraisons de colis</b>	<b>3</b>
<b>Aides aux particuliers pour la recherche des cavités souterraines : la Métropole Rouen Normandie et le Département de la Seine-Maritime mettent en place un guichet unique</b>	<b>4</b>
<b>Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes</b>	<b>5</b>

**Conseil métropolitain du 27 mars 2023**  
**« La Métropole Rouen Normandie poursuit son engagement pour la transition social-écologique »**

La Métropole Rouen Normandie engage ce lundi 27 mars 2023 une série de mesures fortes pour le territoire. Une aide exceptionnelle de 300 000 euros pour l'Opéra de Rouen est adoptée. La Métropole engage par ailleurs la création d'un parking de covoiturage à Tourville-la-Rivière, participe au programme ColisActiv', pour encourager la décarbonation des livraisons de colis, et met en place un guichet unique pour faciliter les demandes d'aides pour l'identification des cavités souterraines. Le conseil métropolitain vote enfin des investissements conséquents pour soutenir des projets structurants portés par les communes.

**Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie :** « *Nous intervenons en urgence pour l'Opéra de Rouen : notre mobilisation a permis d'obtenir une aide complémentaire de l'Etat de 200k€, s'ajoutant à celle que nous débloquons, de 300k€. Nous préservons ainsi l'opéra participatif pour les enfants... et les plus grands.*

*Pour lutter contre l'autosolisme, nous engageons avec la Société des autoroutes Paris-Normandie (SAPN) la création d'un parking dédié au covoiturage. Avec le Département de la Seine-Maritime, nous mettons en place un guichet unique visant à faciliter l'accès aux aides à destination des particuliers pour identifier les cavités souterraines. C'était une demande forte des communes et plus largement des habitants concernés par ces risques.*

*Nous déployons enfin des investissements massifs (2 832 000 euros) à destination des communes pour des projets structurants qu'elles portent, au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) et du Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL). Nous tenons le cap de la solidarité, de la transition social-écologique et nous nous battons pour un territoire plus attractif et résilient.*

*On se bat, on ne lâche rien. »*

**Mobilisation exceptionnelle : la Métropole Rouen Normandie débloque une subvention de 300 000 euros pour l'Opéra de Rouen.**

L'Opéra de Rouen Normandie est un équipement culturel unique, emblématique et structurant qui participe à l'attractivité et au rayonnement du territoire au niveau national. La qualité de son projet artistique et culturel bénéficiant du label Théâtre lyrique d'intérêt national, les compétences de ses équipes et l'efficacité de sa gestion sont mises quotidiennement au service des artistes qui s'y produisent et des populations diversifiées qui assurent sa fréquentation chaque année.

La Métropole contribue au financement de l'EPCC à hauteur d'1,3 million d'euros chaque année et renonce au loyer, normalement dû par l'EPCC pour l'occupation du Théâtre des Arts, d'un montant de 400 000 € annuel. Propriétaire du Théâtre des Arts, la Métropole prend également en charge l'ensemble des travaux et investissements nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment et consacre en moyenne environ 250 000 € par an à sa rénovation. Des études énergétiques et structurelles sont par ailleurs en cours. Elles pourraient déboucher sur des propositions importantes d'investissements pour les années à venir.

Pour autant, l'EPCC Opéra de Rouen Normandie traverse actuellement une situation d'incertitudes financières impactant la programmation de la saison 2022-2023. A moyen terme, ce sont les perspectives du devenir de l'établissement qui sont plus largement questionnées, pour des raisons à la fois conjoncturelles mais aussi structurelles. En effet, se sont cumulés ces dernières années, une baisse des recettes due aux retraits de partenaires historiques et les effets de la crise sanitaire, masquée par des recettes exceptionnelles (CICE, plan de relance, ...) et le maintien intégral des subventions des partenaires financiers en 2020 malgré les différents confinements.

Aujourd'hui, force est de constater que cette situation budgétaire interroge collectivement et impose des décisions aux acteurs publics. A l'issue du Conseil d'Administration du 2 février dernier, la Métropole a souhaité alerter l'État et les acteurs publics territoriaux sur la situation préoccupante que traverse l'Opéra de Rouen. L'État s'étant engagé à abonder le financement de l'EPCC par un apport supplémentaire de 199 000 € en 2023, la Métropole Rouen Normandie confirme dès lors son engagement d'augmenter son financement de 300 000 € par an. En attendant la modification des statuts de l'établissement définissant les contributions de chacun des membres, la Métropole adopte une subvention exceptionnelle de 300 000 € en 2023, portant le financement de la Métropole à 1,6 million d'euros. Avec un total d'aide cumulé de 2 250 000 € (1 300 000 € de contribution annuelle, 400 000 € de valorisation de l'occupation du Théâtre, 250 000 € de travaux de rénovation et 300 000 € de subvention exceptionnelle), la Métropole Rouen Normandie est le deuxième plus important financeur de l'EPCC Opéra de Rouen Normandie.

## La Métropole s'engage pour la création d'un parking de covoiturage à Tourville-la-Rivière

La Métropole Rouen Normandie représente un point d'attraction naturel au carrefour d'un réseau routier et autoroutier, source de nombreux déplacements assurés aujourd'hui en grande partie par un véhicule particulier.

La Métropole se mobilise pour proposer une alternative à l'autosolisme et inciter à la mutualisation des trajets sur le territoire, par l'incitation au covoiturage et la présence de 13 aires aménagées par les collectivités territoriales sur le bassin de vie de Rouen proposant ainsi près de 600 places de stationnement ; sur cette base, une réflexion interterritoriale est d'ailleurs amorcée avec les collectivités voisines (convention d'entente) afin d'accroître ces capacités.

En outre et au titre de sa compétence voirie, stationnement et mobilité, le projet d'aire de covoiturage sur la commune de Tourville-la-Rivière répond à un enjeu supplémentaire de sécurisation de stationnement sauvage à proximité.

La Société des autoroutes Paris-Normandie (SAPN) et la Métropole Rouen Normandie ont ainsi convenu d'aménager, sur le Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC), un parking de quarante-neuf places à proximité de l'autoroute A13, sur le territoire de la commune de Tourville-la-Rivière.

Le plan de financement s'établit comme suit pour un coût global de 459 200 € HT :

	Aménagement	Aménagement complémentaire
SAPN	<b>274 400 €</b> (70 % des coûts d'aménagement)	
Métropole Rouen Normandie	<b>117 600 €</b> (30 % des coûts d'aménagement)	<b>67 200 €</b> (100 % des coûts d'aménagements complémentaires)

### ColisActiv' : la Métropole s'engage pour la décarbonation des livraisons de colis

Aujourd'hui, le e-commerce connaît une croissance structurellement forte qui induit de plus en plus de livraisons, principalement effectuées en véhicules thermiques, notamment des véhicules utilitaires légers.

Pourtant, dans ce secteur d'activité, les livraisons en modes actifs (vélo ou marche à pied) constituent une solution pertinente pour limiter les nuisances liées à la livraison du dernier km (encombrement de l'espace public, bruit, pollution...). En effet, en zone urbaine dense, un livreur à vélo est plus performant qu'un livreur motorisé en nombre de points de livraisons desservis par heure. Il présente, par ailleurs, une meilleure fiabilité sur les temps de trajet puisqu'il dispose de plus de facilités pour circuler et stationner.

Dans le même temps, l'explosion de la demande en infrastructures du dernier kilomètre se heurte actuellement à la difficulté du territoire à répondre à ces nouvelles attentes. Les livraisons motorisées restent en effet la norme parmi les opérateurs de livraison, avec un système productif orienté autour de l'usage des poids-lourds. Dans le même temps, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Métropole Rouen Normandie, dans son diagnostic, précise que 32 % des émissions d'Oxyde d'Azote (NOx) sont imputables à la circulation des poids-lourds. Il existe donc aujourd'hui une inadéquation de l'offre privée dans le domaine de la logistique face à son impact environnemental.

Face à ces constats, et compte tenu de l'inadéquation de l'offre privée, la Métropole Rouen Normandie souhaite déployer, en transversalité avec les autres politiques publiques, une stratégie ambitieuse en matière de mobilité des marchandises. Il s'agit pour elle de catalyser les évolutions du secteur en faveur d'une transformation vertueuse sur les plans environnemental, sanitaire, social et économique.

C'est dans ce contexte que le programme ColisActiv' a été retenu en février 2020 et jusqu'au 31 décembre 2024 par le Ministère de la Transition Ecologique dans le cadre d'un appel à programme du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) afin de soutenir les modes actifs (vélo, marche) pour les livraisons de colis sur les derniers kilomètres. Il est piloté par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), en lien avec Sonergia (cabinet de conseil en énergie), qui ont créé la société SOFUB, structure porteuse du programme.

C'est dans ce cadre que la Métropole Rouen Normandie a été sélectionnée parmi les territoires étudiés pour faire partie des bénéficiaires du Programme. En effet, la Métropole respecte plusieurs conditions lui permettant d'être éligible : elle est concernée par la mise en place d'une Zone à Faible Emission – mobilité et dispose d'un fort potentiel de développement de la cyclologique. A la suite de cette sélection, trois communes de la Métropole ont été identifiées par une étude préalable pour déployer le programme ColisActiv' en raison de leur densité (Rouen) ou de leurs caractéristiques géographiques croisant densité urbaine, proximité de la ville centre et absence de relief (Sotteville-lès-Rouen et Petit-Quevilly).

Le co-financement de la Métropole sera dédié à financer des primes versées aux entreprises de livraison et ne rentre pas dans les champs d'application des Certificats d'Economies d'Energie, mais dans celui d'un mécanisme d'aide au changement de comportement pour la protection de l'environnement. Le versement des aides sera réalisé directement par la Métropole aux opérateurs de livraison et s'inscrit dans un cadre spécifique lié à l'appel à projet de l'Etat encadré par la Convention ColisActiv'. La prime accordée dans le cadre du programme concernera :

- les colis hors alimentaires livrés en tournées sur le territoire des communes de Rouen, Petit-Quevilly et Sotteville-lès-Rouen, hors les courses (livraison point à point) ne concernant pas la logistique de chantier,
- les colis de denrées alimentaires à destination de personnes morales (en B to B) sur le territoire des communes de Rouen, Petit-Quevilly et Sotteville-lès-Rouen et dont les derniers kilomètres de la livraison sont assurés par un opérateur de cyclologistique. De plus, afin d'éviter les éventuelles dérives et les situations de précarité liées à la sous-traitance à des livreurs indépendants, le programme ColisActiv' inclut dans les contrats avec les opérateurs de livraisons un volet social afin de favoriser la constitution d'une cyclologistique saine et pérenne.

Le budget total du programme pour le territoire de la Métropole Rouen Normandie serait de 480 000 €. Jusqu'au 30 juin 2025, il serait réparti comme suit :

- 280 000 € pris en charge par le programme ColisActiv',
- 15 000 € à la charge de la Métropole pour les prestations de mise en œuvre assurées par SOFUB comprenant le suivi, la contractualisation avec les entreprises, la gestion du contrôle, la collecte des données pour les livraisons alimentaires...
- 185 000 € à la charge de la Métropole, répartis à titre prévisionnel comme suit :
  - 170 000 € en faveur des opérateurs de cyclologistique pour la livraison des colis non-alimentaires en tournée, sous forme de primes à verser,
  - 15 000 € en faveur des entreprises de cyclologistique pour la livraison de produits alimentaires à destination de personnes morales, sous forme de prime à verser.

### **Aides aux particuliers pour la recherche des cavités souterraines : la Métropole Rouen Normandie et le Département de la Seine-Maritime mettent en place un guichet unique**

De manière à optimiser le traitement administratif des dossiers et faciliter la relation avec les demandeurs, la Métropole a proposé au Département de la Seine-Maritime que ce dernier soit le guichet unique de réception et d'instruction des dossiers de demandes d'aides au titre des investigations géologiques en vue de vérifier la présence de vide au droit des habitations existantes, déposés par les habitants du territoire de la Métropole Rouen Normandie. Cela permet d'assurer la cohérence des actions du Département et de la Métropole sur la prévention du risque cavités et de rationaliser les coûts de fonctionnement public en matière d'instruction. La Métropole a également proposé que le Département verse aux particuliers la subvention de la Métropole en même temps que celle qu'il verse sur ces fonds propres. En contrepartie la Métropole remboursera au Département les sommes versées. Les démarches des particuliers soucieux de vérifier la présence d'une cavité au droit de leur habitation sont donc facilitées avec un seul interlocuteur pour l'ensemble de la procédure. Pour mémoire, la Métropole met par ailleurs en ligne sur son site internet une cartographie des risques de présence de cavités souterraines actualisée au fur et à mesure de l'évolution des connaissances.

## Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables.

### Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

- **Mont-Saint-Aignan**

- Travaux de toiture Eglise Saint André (FACIL : 18 683,44 €)
- Travaux de réhabilitation de la Piscine des Coquets (Eurocéane) (FACIL : 641 330,00 €)

- **Duclair**

- Achat véhicule électrique (FACIL : 6 389,49 €)
- Reconversion des locaux du Trésor Public en maison de la Jeunesse et de la Culture (FACIL : 208 856,92 € / FAA : 53 022,33 €)

- **Sainte-Marguerite-sur-Duclair**

- Travaux de réfection école élémentaire (FACIL : 12 568,47 € / FAA : 12 568,47 €)

- **Petit-Quevilly**

- Aménagement de la Plaine des Sports (FACIL : 390 509,10 €)

- Plaine des Sports à Petit-Quevilly - Maison Daudet et structures sociales (FACIL : 399 930,10 €)

- Plaine des Sports à Petit-Quevilly - Gymnase et Centre Social « 15 bis » (FACIL : 1 048 307,12 €)

- **Déville-lès-Rouen**

- Aménagement cimetière communal (FACIL : 12 197,50 €)
- Mise en place de vidéoprotection (FACIL : 8 744,44 €)

- **Sahurs**

- Mise en accessibilité de bâtiments communaux (salle polyvalente et école maternelle) (FACIL : 7 613,72 € / FAA : 4 428,23 €)

- **Saint-Paër**

- Travaux Salle polyvalente (FAA : 7 202,50€)

#### Contacts presse

Perrine Binet

[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Justine Hunault-Dequatremare

[justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr)

02 76 30 31 33 - 06 60 71 99 61